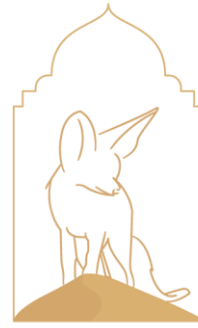


Envie de **MAGHREB**



REGLEMENT DE LA TOMBOLA Organisé par Envie de Maghreb Du mardi 17 au jeudi 19 septembre 2024

Article 1 - Envie de Maghreb organise un jeu gratuit, dans le cadre du salon IFTM qui se déroule du mardi 17 au jeudi 19 septembre 2024

Article 2 - Pour participer, scanner le qr code que vous trouverez sur le stand Envie de Maghreb
Une participation par personne pendant toute la durée de l'opération.

Article 3 - **Comment jouer :**
Par simple tirage au sort.
Remplir le bulletin en ligne

Le tirage au sort qui aura lieu le lundi 23 septembre 2024 à 10h30.

Article 4 - Le lot unique mis en jeu est le suivant :
1 place sur un FAMTRIP à destination de l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, ou l'Égypte.
Valable jusqu'au 01 septembre 2026.

Article 5 - Les gagnants seront contactés par téléphone lors du tirage au sort avec une confirmation par mail.

Article 6 - Les gagnants ne pourront en aucun cas prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces, même partiellement. Ce lot est nominatif, non cessible et non échangeable. Il est soumis aux conditions figurant sur l'article 4 du présent règlement.

Article 7 - Tout bulletin incomplet ou avec de mauvaises informations sera considéré comme nul.

Article 8 - Toute contestation sur le déroulement du jeu sera tranchée par un jury souverain composé de représentants d'Envie de Maghreb. Ce même jury pourra notamment prendre, même office, toutes les mesures qu'il jugera opportunes pour corriger toute anomalie pouvant résulter de l'application des articles du présent règlement.

Article 9 - Les bulletins virtuels attribués à cette opération ne peuvent être utilisés pour toute autre opération. Toute utilisation illicite entraînerait des poursuites.

Article 10 - Les informations recueillies par Envie de Maghreb bénéficient de la protection de la loi informatique et libertés du 06-01-1978 et pourront donner l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification et de radiation en écrivant à Envie de Maghreb – 25 rue sombreuil 56400 Auray.

Article 11 - Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. La responsabilité d'Envie de Maghreb ne saurait être invoquée si un cas de force majeure ou quelque événement fortuit interne ou externe imposait quelques modifications que ce soit à la teneur ou aux modalités du jeu.

Article 12 - Le présent règlement est disponible en ligne.